

COMPTES RENDUS de SÉANCES du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 Juillet 2014

Tous les Conseillers Municipaux sont présents, à l'exception de Mme PARIER qui a donné procuration à M BERCHON et de M DE SOUSA qui a donné procuration à Mme DUHOURCAU.

Secrétaire de séance : M GRACIAA

Le compte rendu sommaire de cette séance a été affiché le 17 juillet 2014 en exécution de l'article L.2121-25 du CGCT.

1 - Programme de voirie 2014:

Le Conseil municipal arrête le programme de voirie 2014 restant à réaliser, à savoir :

- Rue Peyrounat pour un montant de 31.128,00 €.
- Chemin Cérille pour un montant de 6.787,20 €.

2- Délibérations budgétaires :

Budget communal : Les crédits sont ajustés pour permettre le paiement des travaux de voirie, la réalisation des écritures d'amortissement, l'installation d'une rampe d'accès handicapés à l'école.

Budget d'assainissement : Ajustement des dépenses imprévues.

Budget Camp de Tourisme : Ajustement des crédits pour la réalisation des travaux suite aux inondations.

Annulation dette : Suite à une décision de justice le Conseil émet un avis favorable à l'annulation d'une dette d'eau et d'assainissement.

Travaux de renforcement de réseaux : le Conseil fixe à 5 ans la durée d'amortissement.

Etudes : le Conseil fixe à 1 an la durée d'amortissement des frais d'études.

3- Nouveaux rythmes scolaires :

Les représentants des communes de Lestelle-Bétharram, de Montaut et parfois d'Igon se réunissent tous les quinze jours pour mettre en place les activités périscolaires de l'année à venir. Ces activités débuteraient dès la fin septembre et se dérouleraient dans la tranche horaire allant de 15 h 30 à 16 h 30, les lundis, mardis, jeudis ou vendredis. Dans l'heure suivante, les mêmes activités seraient proposées aux élèves de la commune de Montaut pour partager si possible le coût des déplacements des intervenants.

A ce jour, quatre activités pourraient être proposées suivant leur niveau aux enfants de l'école publique parmi les suivantes:

- Histoires de marionnettes
- Création d'enseignes
- Contes acoustiques
- Musique et chant
- Activités sportives
- Histoire de l'art.

Au vu des premiers devis dont nous disposons, le coût moyen de chacune de ces activités se situerait aux alentours de 600 €.

D'autres pistes sont explorées faisant appel à des bénévoles. Citons pour l'exemple : des activités en anglais, du secourisme, de l'écologie, des jeux de société, ...

Un règlement sera établi et un forfait de 1 € par semaine serait demandé aux familles.

4 - Déclarations d'intention d'aliéner :

Le Conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente des propriétés sises rue Mal Leclerc, rue Delette, chemin Lihours et chemin Esmoule.